

Le contrat de ville

Poursuivre la métamorphose

Le 15 avril dernier, le Conseil Municipal a approuvé le Contrat de Ville et le Protocole de Préfiguration du projet de Rénovation Urbaine de la Communauté d'Agglomération Val de France, dans lequel figure le quartier prioritaire de Garges « La Dame Blanche ».

Garges est ainsi l'une des premières Agglomérations à signer ce contrat.

La signature définitive entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération Val de France et la Ville est prévu le mercredi 20 mai, en présence de Madame Myriam El Khomri, Secrétaire d'Etat déléguée à la Politique de la Ville.

Depuis 2009, la Ville a engagé une vaste réflexion sur la transformation du quartier de Dame Blanche Nord, en lien permanent avec les habitants, les usagers et les représentants du bailleur principal du site, Immobilière 3 F.

Pourquoi la ville de Garges peut-elle en bénéficier ?

Elle est éligible car elle répond à des critères socio-économiques exigés par l'Etat. Sur les 40 000 habitants de la Ville, 33 000 sont concernés, soit les 3/4 de la population. Les quartiers de Garges sont Dame Blanche Nord, Dame Blanche Ouest, la Muette, le Centre-Ville, Barbusse, les Basses Bauves, les Doucettes et une partie de la Lutèce.

En quoi consiste-t-il exactement ?

Le Contrat de Ville est mis en place pour 6 ans. Il comprend trois piliers : le cadre de vie, la rénovation urbaine, la cohésion sociale ainsi que l'emploi et le développement économique. Des actions seront mises en œuvre afin de réduire les inégalités en matière d'éducation, de santé, de sécurité (prévention de la délinquance), d'emploi, de culture et de sport.

Ce Contrat de Ville permet également d'être éligible au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et, plus particulièrement, sur le quartier de Dame Blanche.

Une démarche citoyenne

Afin de vérifier si le Contrat de Ville améliore le quotidien des Gargeois, une évaluation annuelle sera réalisée en association avec le Conseil Citoyen de Garges-lès-Gonesse. Il aura pour mission de suivre, d'évaluer et d'être force de proposition pour ce Contrat de Ville. Le Conseil se compose de 32 membres respectant une parité hommes/femmes parfaite.

Parmi ces membres, un collège de 16 personnes représente les habitants, tandis qu'un autre regroupe les associations et les acteurs locaux. 8 membres du Conseil Citoyen gargeois ont été élus afin de siéger au Conseil Citoyen communautaire de Val de France.

Vignette

Aller plus loin

[Pour aller plus loin : Dame Blanche Nord, mis à l'honneur dans le livre Tranche...](#)

[Ville de projets](#)

Publié le 24/04/2015